



## FOOT N°552 DU JEUDI 9 FEVRIER 2023

### MEDAILLES DE DISTRICT

Demande à adresser au DISTRICT, date limite le 30 avril 2023.

L'imprimé est téléchargeable sur le site du District en rubrique « Documents ».

Les récompenses sont attribuées selon les règles suivantes :

- § Médaille de Bronze : 10 ans d'activité
- § Médaille d'Argent : 15 ans d'activité
- § Médaille d'Or : 20 ans d'activité

### MEDAILLES DE LIGUE~~31/10~~

Les clubs désirant récompenser leurs dirigeants « méritants » doivent obligatoirement adresser leurs demandes au District avant le 6 mars 2023, dernier délai.

L'imprimé est téléchargeable sur le site du District en rubrique « documents ».

### NOTE AUX TRESORIERIS

Le relevé n°2 est consultable via Footclubs.

Pour les clubs ayant optés pour le prélèvement, celui-ci sera effectué le 15 février 2023 et pour les clubs qui doivent régler par chèque, à effectuer au plus tard à la même date.

### TOURNOIS

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

**Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.**

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles) > **sauf U7/U9/U11**
- du respect des temps de jeu et de repos

### TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).

- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.



- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

*Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.*

## **CORRESPONDANCE**

---

### **CLUBS :**

Anancy Portugais : Invitation soirée des partenaires.

### **DIVERS :**

Conseil Général de Haute-Savoie : Subventions d'investissement au titre du CDAS 2022.

## **CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :**

### **Commission de Discipline :**

Berthet - Zied  
FC Cluses – CSA Poisy

### **Commission des Jeunes :**

ES Lanfonnet – ES Sciez

### **Commission des Coupes :**

USAV

### **Commission Féminines :**

ES Drumettaz

### **Commission de l'Arbitrage :**

Renaku – Mabrouk – Boudi - Yoruker  
FC Foron